

Compte rendu de la séance du 03 février 2023

Présents : Jean-Louis LENE GRE, Catherine BEAU-MALLET, Alain DURAND, Laurent BREUIL, Jean-Pierre DELCOURT, Alexandre MOMPLOT, Michaël MOMPLOT et David TONY .

Représentés : Laura BERNHARDT, pouvoir donné à Jean-Louis LENE GRE, Marie-Claude VALLOIS, pouvoir donné à Alain DURAND

Secrétaire(s) de la séance: Catherine BEAU-MALLET

Ordre du jour:

- Demande de DETR pour le petit patrimoine
- Programmation FIC 2023-2026
- Travaux d'éclairage public : optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public
- Demande d'éclairage public au Chausse Bas
- Demande de subvention de l'association les églantines
- Débat sur la programmation d'une coupe de bois et les droits de l'ONF sur la commune,
- Vente parcelle communale à Mr PORRO
- Bornage de la parcelle ZK 2 (lac du pré peché)
- rattaché à l'ordre du jour différentes l'analyse de différentes demandes de subvention
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

PLAN DE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE (DE 2023 001)

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait faire une demande de DETR en fonction du nouveau devis réactualisé pour les travaux du petit patrimoine, et de réactualiser la demande de subvention de la région qui est en cours de traitement. Il est donc nécessaire de valider son nouveau plan de financement de façon à clôturer les dossiers de subvention.

• Dépenses

Nature des travaux	Montant en € HT
Restauration du Four à pain et de l'ancien lavoir Chausse Haut	85 383,75
Restauration du four à pain de l'Esplantade	63 460,33
Total dépenses subventionnables	148 844,08

• Recettes

Montant du Département (15.34 %) FIC plan relance attribué	22 830,00
DETR/DSIL 2023 sollicitée (30%)	44 653,00
Région Petit Patrimoine (34%) réactualisée	50 606,00
Autofinancement communal (20,66%)	30 755,08
Total recettes	148 844,08

Il souhaite donc demander :

- Une réactualisation de subvention auprès de la Région pour un montant de 50 606 €
- une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL) pour un montant de 44 653 €

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord sur ce plan de financement ainsi présenté et mandate Mr le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION D'ECLAIRAGE PUBLIC (DE 2023 002)

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEG a réalisé un devis pour l'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage de façon à permettre une meilleure programmation de l'éclairage public afin de limiter les coûts de fonctionnement des collectivités.

Le coût des travaux HT s'élève à **2700,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son comité, le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la commune une participation, déduction faite de la subvention obtenue de France Relance de 70 %, égale à 10 % du montant estimatif des travaux soit : **270,00 €**.

Suite à cette présentation, et près en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De donner son accord sur les travaux précités en sachant qu'en fin de travaux les prix seront réajustés suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.
2. D'autoriser M le Maire à signer la convention avec le SIEG de façon à prévoir les travaux ainsi présentés.

MODIFICATION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (DE 2023 003)

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter la période d'extinction de l'éclairage public afin de faire des économies d'énergie et conformément au besoin du moment.

Il rappelle que la période initialement prévue d'extinction de l'éclairage était basée sur les plages horaires de minuit à 5 heures.

Il propose donc de programmer l'extinction de l'éclairage public sur la période de 22 heures à 5 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur la plage horaire d'extinction proposée ; soit **22 heures à 5 heures** dans tous les villages de la commune.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A Mr PORRO (DE 2023 005)

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de Mr PORRO courant 2022 concernant son souhait d'acheter le terrain communal qui jouxte sa propriété au village du Fromental, et conformément à l'avis positif du conseil municipal à ce sujet, un bornage a été réalisé afin de définir la surface concernée par ce projet de vente.

Le projet de bornage pour la future vente représente 147 m² jouxtant les parcelles B 793, B 789 appartenant à Mr PORRO.

Après l'exposé de Mr le Maire, celui-ci propose donc aux membres du conseil municipal de fixer le prix de vente de ce terrain ainsi délimité.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de fixer le prix de vente de cette parcelle communale à **300 €**, et
- de mandater Mr le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à cette vente
- de donner l'autorisation à Mr le Maire de signer l'acte de vente concernant parcelle bornée.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES EGLANTINES (DE 2023 004)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réception de la demande d'aide de l'association Les Eglantines proposant des animations pour les personnes âgées et un soutien à toute action tendant à améliorer la qualité de vie des résidents de l'Ehpad la Roseraie, il est nécessaire d'étudier cette demande.

Suite à son examen du bilan financier, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de voter le montant attribué à cette association que voici :

Association ou festivité	Montant de la subvention
Association "Les Eglantines"	150 €

BORNAGE DE LA PARCELLE ZK2 DU LAC DU PRE PECHE (DE 2023 006)

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite à une convention de partenariat pour la réhabilitation et la valorisation du lac du pré du péché signée avec la Fédération Départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, celle-ci va réaliser des travaux d'entretien de cette zone humide.

Pour connaître la zone d'intervention, il est donc souhaitable que la commune fasse effectuer le bornage de la parcelle ZK2.

Pour évaluer le coût ce bornage, Mr le Maire a fait établir un devis par la société SERCA qui s'élève à 1800 € HT (2160 € TTC).

Suite à la présentation de ce devis, et après délibération, le conseil municipal décide :

- De valider le coût du bornage du Pré du Péché, parcelle ZK2 pour un montant de 2160,00 € TTC
- de mandater Mr le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce bornage

ANALYSE DES DEMANDES DE SUBVENTION (DE 2023 007)

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite ajouter les demandes des subventions reçues avant réunion à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réception d'avant séance du conseil municipal, il souhaite ajouter l'analyse des demandes des associations suivantes ; APE les petits Loups du Cézallier, le Téléthon, et les femmes élues, il est donc nécessaire d'étudier leur demande subvention ou participation.

Suite à leur examen, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de voter les montants attribués aux associations précitées :

Association ou festivité	Montant de la subvention
Association les petits loups du Cézallier	200 €
téléthon	0 €
Femmes élues	0 €

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE PRIMAIRE D ARDES SUR COUZE (DE 2023 008)

Mr le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention de l'école de l'école primaire.

Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'école primaire sollicite une aide financière pour la classe découverte à Saint Palais-sur-Mer en Charente-Maritime à destination des élèves domiciliés dans notre commune selon les modalités suivantes :

Selon le budget prévisionnel du coût du voyage, il envisage une participation communale de 80 €/enfant, la commune de Rentières est concernée par 2 élèves domiciliés sur la commune dont voici la liste

Jean BASTIDE	Chloé BASTIDE
--------------	---------------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Rentières donne son accord sur cette demande de subvention à hauteur de 160 € (soit 2 x 80 €), et mandate Mr le Maire afin de verser cette subvention à la caisse de l'école primaire d'Ardes sur Couze.

QUESTIONS DIVERSES :

- FIC à définir dans un prochain conseil pour avoir un chiffrage mais quelques propositions à creuser : réfection chemin du Belin au Chausse Bas, la rue du Monty, et la rue du Cézallier à Rentières.
- accord pour faire établir un devis pour un ajout de lampe municipale au niveau de l'habitation de Serge HENRY
- projet de coupe de bois sur le Sarran proposé par l'ONF rejeté.
- contacter le service juridique des Maires ruraux du Puy-de-Dôme pour aborder le problème de la onduite d'eau de Laurent BREUIL.
- prévoir un abri bus au Fromental.